

Question à la Municipalité de Prilly : votations fédérales du 25 novembre 2018

Prilly, 29 octobre 2018

L'initiative populaire «le droit suisse au lieu de juges étrangers», aussi appelée «pour l'autodétermination», qui sera soumise au vote de la population le 25 novembre prochain porte atteinte tant aux droits fondamentaux qu'à la sécurité du droit et de nos relations commerciales avec l'étranger, en remettant en question de nombreux traités internationaux signés par la Suisse, et porte, de ce fait, atteinte à la crédibilité et à la fiabilité de notre pays sur la scène internationale.

Selon cette initiative, les traités de droit international qui entrent en conflit avec la Constitution fédérale devraient être renégociés ou dénoncés. Les initiants entendent ainsi garantir que les décisions populaires l'emportent sur le droit international. Elle fait ainsi peser une menace importante sur notre ordre juridique et notre économie, et donc sur les places de travail situées en Suisse.

Remettant en cause l'application de la Convention européenne des droits de l'homme dans notre pays, elle est une attaque frontale contre nos droits fondamentaux. Les droits humains garantis par le droit international nous protègent des restrictions arbitraires de notre liberté par l'État. Le droit international et en particulier la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) protègent le droit à la vie, garantissent le droit de l'enfant à avoir une famille et nous protègent contre attitudes arbitraires des autorités et forces de l'ordre. L'initiative remet en question tous ces acquis. Rappelons en outre que c'est bien grâce à la CEDH que les femmes ont obtenu le droit de vote en Suisse.

~~Cette~~ initiative est aussi une attaque contre l'économie de notre pays. Comme le précise le Conseil d'Etat vaudois dans son communiqué de presse du 11 octobre, la Suisse et le Canton de Vaud gagnent un franc sur deux à l'étranger. Un salaire sur deux versé dans notre pays dépend de notre capacité à exporter nos services et nos produits. Sans un ordre juridique stable et prévisible, nos relations commerciales avec l'étranger seraient exposées à de tels dangers qu'elles deviendraient impossibles. Or, compte tenu de la taille de son marché, la Suisse ne peut se passer de l'exportation. Il en va de notre prospérité.

Pour tous ces raisons, à la suite du Conseil fédéral et de tous les groupes politiques du Conseil national, à l'exception de l'UDC, le Conseil d'Etat vaudois, a pris aussi position contre l'initiative populaire «le droit suisse au lieu de juges^Sétrangers». De nombreuses organisations de défense des droits humains, comme la Ligue suisses des droits de l'Homme, Amnesty Int., Economie Suisse, parmi d'autres appellent à rejeter résolument cette initiative anti droits humains et dangereuse.

Au vu des dangers que fait peser l'initiative dite «pour l'autodétermination» sur nos libertés les plus fondamentales ainsi que sur notre économie, en tant que groupe socialiste, nous aimerions savoir si la Municipalité de Prilly, a une position ou avis sur cette initiative?

Ihsan Kurt, Conseiller communal PS et Consorts